



Séparation avec maison et enfant en commun

Par **sonia**, le **11/08/2011** à **17:03**

Bonjour, rnje me sépare de mon compagnon et l'on a une maison que l'on a acheté l'année dernière ainsi qu'un enfant de 5 mois. rnje désirerai savoir quels sont mes droits et les démarches à effectuer au sujet de la maison et de la garde de notre fils. rnil désirerai garder la maison mais s'il la garde puis-je récupérer ce que j'ai investi dans le crédit ou est ce que je suis obligée de vendre la maison pour cela. rnet au sujet de la garde de mon fils suis-je obligé de prendre un avocat pour statuer de la garde ou est ce que je peux saisir le juge des affaires familiales directement. rnje vous remercie d'essayer de me répondre rapidement si cela vous est possible.

Par **cocotte1003**, le **11/08/2011** à **18:12**

Bonjour, pour la gade de votre fils, il faut saisir le JAF soit seule en déposant votre demande au tribunal du lieu de résidence de l'enfat, soit en prenant un avocat. Le juge fixera le droitde garde, de visite, la pension alimentaire, les frais de trajets.... Le mieux serait de vous mettre d'accord entre adultes et de proposer un accord amiable signé par vous 2 afin que le juge l'entérine. Pour la mison, soit votre ami a la possibilité de vous racheter votre part, soit il faudra vendre. Pensez à vérifier le lou les noms de l'emprunteur car séparation ne veut pas dire déssolidarisation du crédit, cordialement

Par **sonia**, le **11/08/2011** à **18:16**

merci pour votre réponse ca m'aide beaucoup rnbonne journée